

Lille, le 25 janvier 2021

EPS : hop, tout le monde dehors !

« En raison de la situation sanitaire actuelle, les activités physiques et sportives en intérieur sont suspendues. Les activités physiques et sportives sont autorisées uniquement en extérieur dans le strict respect de la distanciation physique. » peut-on lire dans la dernière communication ministérielle...

A partir du 16 janvier 2021 au matin, et pour une durée de quinze jours au minimum, les publics mineurs ne pourront pratiquer leurs activités physiques et sportives qu'en extérieur.

Cela concerne aussi bien les cours d'Éducation Physique et Sportive (EPS) à l'école, au collège et au lycée, que les activités sportives périscolaires comme extrascolaires. De fait, les structures sportives couvertes (gymnases, piscines, dojos, etc), CTS (bulles tennis) et P (salle de danse) seront donc fermées à la pratique sportive des mineur·e·s à compter de cette date...

Alors qu'aucune consigne n'a été donnée pour s'adapter à ce énième « protocole pédagogique », le ministère décide que : « les professeurs des écoles, les professeurs d'EPS sont compétents pour adapter l'organisation de leur enseignement et leur projet pédagogique aux conditions sanitaires (...) Le principe est celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire. Les élèves pourront continuer, lorsque c'est possible, à utiliser les équipements sportifs extérieurs. La réorganisation de l'enseignement de l'EPS est arrêtée localement avec l'accord des chefs d'établissement au regard de la disponibilité des installations extérieures et des conditions climatiques. »

Une fois de plus, débrouillez-vous ! Et surtout ne cherchez pas la cohérence...

Selon l'interprétation des chef·fe·s d'établissement, certain·e·s collègue·s enseignant·e·s d'EPS sont fermement prié·e·s de prendre leurs élèves et de sortir, d'autres se voient interdire de faire cours... et réquisitionné·e·s dans la foulée pour encadrer les orientations sur Parcours Sup ! Bref, il y a autant d'adaptations qu' il y a de chef·fe·s d'établissement... et les enseignant·e·s d'EPS doivent donc adapter leur enseignement, tout en s'adaptant aussi aux injonctions des chef·fe·s !



Dans le 1^{er} degré, les exercices de motricité en maternelle sont... autorisés ! Dans le strict respect des gestes-barrières, bien sûr... sachant que l'utilisation de matériel partagé par les élèves d'une même classe ou d'un même groupe de classe est possible (raquettes, ballons, volants ...). Le personnel est incité à désinfecter le matériel commun régulièrement et fréquemment, et les élèves à utiliser régulièrement du produit hydro-alcoolique. C'est à dire, entre deux passes, entre deux contacts ?

Quant aux examens et contrôles en cours de formation : « l'évaluation de l'EPS au DNB en collège est souple. L'évaluation du degré de maîtrise des différentes compétences est prévue sur l'ensemble du cycle 4 et les équipes pourront adapter les modalités sans pression évaluative excessive sur la classe de 3ème. L'évaluation certificative au baccalauréat sera adaptée en fonction des textes à venir et de l'évolution de la crise sanitaire. Cette possibilité doit aussi être offerte pour les examens de la voie professionnelle. »

Le bac, c'est quand même bientôt ! Donc à quelques mois de l'examen, les collègues ne savent pas comment elles et ils devront évaluer leurs élèves.

Bien évidemment, aucune concertation n'a précédé cette mesure d'une bêtise consternante qui oblige les collègues à ré-adapter totalement leurs enseignements pour la troisième fois cette année !

Peut-on justifier que le virus circule davantage dans un gymnase que dans une classe de collège où on entasse encore jusqu'à trente élèves, dans les transports en commun qu'elles et ils empruntent pour se rendre dans leurs établissements, dans les couloirs des lycées où règnent encore de belles cohues, ou à la cantine – où les mesures du protocole soi-disant renforcé sont inapplicables ...

A t-on enfin conscience qu'en plein hiver, dans certaines académies, la pratique sportive extérieure est rendue plus difficile au vu des températures et des conditions climatiques ?

SUD éducation Nord exige le retrait de cette mesure, qui sous couvert de crise sanitaire, méprise encore une fois le travail des personnels, induit de fortes inégalités de traitement et ne présente aucune justification cohérente ! La fin des injonctions venues d'en haut, la prise en compte des avis des personnels et un plan d'urgence pour l'Éducation sont plus que jamais nécessaires.